

Extrait de résolution

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue le 2 décembre 2019 à laquelle étaient présents son honneur le Maire, Monsieur Alexandre Girard et Mesdames et Messieurs les Conseillers (ères) suivants (es) : Madame Isabelle Vézina, Madame Danye Simard et Madame Donatha Lajoie ainsi que Monsieur Raphaël Girard, Monsieur Antoine Boutet Berthiaume et Monsieur Gaston Turcotte.

Était également présente, Madame Marcelle Pedneault, directrice générale.

6 – ADOPTION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES GÉNÉRALES DU CONSEIL

RÉSOLUTION 2019-12-4429

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h00 heures.

13 janvier 2020	6 juillet 2020
3 février 2020	3 août 2020
2 mars 2020	14 septembre 2020
6 avril 2020	5 octobre 2020
4 mai 2020	2 novembre 2020
1 juin 2020	7 décembre 2020

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Marcelle Pedneault, Directrice générale

Vraie copie certifiée conforme.
Donné à Notre-Dame-des-Monts,
Ce 11 décembre 2019